

OPTION ANGLAIS



ÉCOLE SCHULZ GENEVE

ORGANISATION DE LA FORMATION

- 6 cours collectifs par semaine de septembre à juin

CONDITIONS D'ADMISSION

- Cette option s'adresse aux candidats ayant un bon niveau en anglais. Entretien de motivation + Test de niveau

A l'issue de la formation les candidats peuvent se présenter aux examens de l'université de Cambridge

Cette option s'adresse aux participants souhaitant développer et valoriser, leurs connaissances en anglais, par un titre officiel reconnu internationalement.

Il s'agit d'une préparation aux examens de l'Université de Cambridge :

First Certificated in English
(FCE)

NOUS CONTACTER

ÉCOLE SCHULZ
Rue du 31 Décembre 8
1207 GENEVE
022 707 41 41
info@esgva.ch
www.ecole-schulz.ch

OBJECTIFS

- L'objectif premier de cette option est la préparation aux examens officiels de l'Université de Cambridge
- La réussite à ces examens permet d'obtenir des dispenses aux examens fédéraux de CFC ou de Maturité.

ÉPREUVES D'ÉVALUATION

- LE FCE est constitué de 5 épreuves :
 - o Compréhension écrite
 - o Expression écrite
 - o Grammaire et Vocabulaire « Use of English »
 - o Compréhension orale
 - o Expression orale

ÉCOLAGE MENSUEL

Tarif : CHF 200/mois (10 mois) + CHF 100 frais d'inscription

ÉCOLE SCHULZ GENÈVE



INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée	lundi 09 septembre 2019
Vacances d'automne	du samedi 19 octobre au dimanche 27 octobre 2019
Vacances de Noël	du mercredi 18 décembre au dimanche 5 Janvier 2020
Vacances de février	du samedi 8 février au dimanche 16 février 2020
Vacances de Pâques	du samedi 4 avril au dimanche 19 avril 2020
Vacances d'été	samedi 21 juin 2020

Semestre 1 : de septembre à janvier - **Semestre 2** : de février à juin - Une leçon dure 45 min

L'année est organisée en semestres et des examens ont lieu en janvier/février et juin

ÉCOLAGE

Des frais d'inscription non remboursables sont demandés pour toute nouvelle inscription.

L'écolage est payable d'avance soit trimestriellement ou mensuellement.

Les livres et frais d'examen officiels (First Certificate) ne sont pas compris dans l'écolage.

Les vacances scolaires ne sont pas déduites des prix forfaitaires. Les mois comprenant des cours supplémentaires ne sont pas majorés. Les absences ne sont pas déduites.

En cas de dispense d'un cours, l'écolage ne sera pas modifié.

Si des cours particuliers viennent à être mis en place, à la demande d'élèves, ou sur recommandation de l'école, les tarifs sont les suivants :

- CHF 80.- pour 1 personne
- CHF 60.- par personne pour 2 personnes
- CHF 45.- pour 3 personnes.